



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES  
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

#### DELIBERATION 01 RH - Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 3

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. GUILLENTEGUY,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADE donne procuration à M. DEMASLES  
Mme BERGE donne procuration à M. SIRE  
M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD

Secrétaire de séance : M. FRANCIN

**DELIBERATION 01 RH - Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le livre Ier du code général de la fonction publique portant droits et obligations,

Vu le livre III du code général de la fonction publique portant recrutement et notamment son article L332-23-1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'assistance administrative ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour une période de 4 mois maximum allant du 13 mai 2024 au 12 septembre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante administrative à temps complet.

Dit que crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance**

**M.FRANCIN**



**Le 15 avril 2024**

**Le Maire,**

**JC. BEAUQUESTE**

